

Le 25 mars 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Coronavirus : les médecins libéraux organisés pour prendre en charge les patients en toute sécurité

La prise en charge en ville de personnes présentant des symptômes de COVID-19 doit être assurée en priorité par le médecin traitant ou par un médecin de ville quand les patients n'ont pas de médecin traitant.

Les médecins libéraux de la région Occitanie se sont organisés pour prendre en charge les patients en toute sécurité. Ils assurent dans leur cabinet, dans les maisons de santé et dans les communautés professionnelles territoriales de santé des rendez-vous permettant que les patients venant consulter pour des suspicions de COVID-19 ne soient pas en contact avec d'autres patients.

Ils peuvent proposer à leurs patients des téléconsultations : des solutions nationales existent. En Occitanie, l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Médecins a mis à disposition un système de téléconsultation très performant, MEDICAM, auquel près de 2 300 médecins ont adhéré.

Des centres de consultations dédiés COVID-19

En complément, certains professionnels ont décidé de délocaliser leur cabinet dans des centres de consultations dédiés COVID-19 quand les conditions matérielles ne permettaient pas d'accueillir leurs patients à leur cabinet en toute sécurité.

Ces centres de consultations ne sont accessibles qu'après une régulation effectuée par un médecin : les patients doivent appeler leur médecin traitant ou, à défaut, le centre 15, pour bénéficier d'une orientation éventuelle vers l'un de ces centres.

Plus de 140 centres de consultations dédiés COVID-19 se mettent en place progressivement dans la région. Les Conseils Départementaux de l'Ordre des Médecins veillent à la conformité de ces modes d'exercice. L'URPS Médecins et l'Agence Régionale de Santé Occitanie appuient la mise en place de ces centres sur un plan méthodologique et le cas échéant financier.

Ces centres de consultation, comme toutes les autres formes de consultations, doivent être appréhendés par la population dans le stricte cadre des consignes de confinement édictées par le gouvernement.